



**Arrêté portant modification de la composition**  
**du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Maire,

Vu les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'administrateur du CCAS sous la présidence de Madame le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2020 portant nomination des membres du CCAS,

Vu la démission de Madame POZÉ Marie-José reçue le 29 septembre 2022, membre extérieur,

Vu l'engagement pris par Madame Michèle SERINET, de devenir membre du Conseil d'administration du CCAS,

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame POZÉ Marie-José est déclarée démissionnaire du Conseil d'Administration du CCAS

**Article 2 :** Le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Le Maire, est dorénavant composé de :

**Membres Elus :** Elisabeth DUFAILLY Vice-présidente, Patrice MARCHÈSE, Brigitte DUCOURTIOUX, Mireille PRADES

**Membres extérieurs :** Chantal BRECHENADE, Catherine TATARA, Michèle SERINET, Joseph ORSINI

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Mittainville, le 25 octobre 2022.

Le Maire,  
Corinne ROSTAN.

